

## Décision

**Objet : Tarifs inscriptions colloque « recherche prix et valeur » qui se déroulera le 10 juin 2021 sur le site des deux lions.**

Vu l'article L.712-3 du code de l'éducation

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Direction des affaires  
financières

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

Décide, Sont approuvés les tarifs HT du colloque cité en objet conformément au document joint à la présente (tableau d'équilibre financier) :

- **Tarifs tardifs applicables**
- 33 € TTC soit 30 HT : Tarif applicable aux étudiants, doctorant
- 66 € TTC soit 60 € HT : Tarif applicable aux enseignants chercheurs membre AFM
- 88 € TTC soit 80 € HT : Tarif applicable aux enseignants chercheurs non-membre AFM

Application du taux Tva en vigueur

**Prise rétroactive au 10/05/2021,**

Le Président,

*A. Giacometti*

Arnaud GIACOMETT

+33 2 47 36 66 03

[Dorothee.laillet@univ-tours.fr](mailto:Dorothee.laillet@univ-tours.fr)

Notification à :

Mme l'Agent comptable

Mme. La responsable de l'antenne financière du l'UFR de Droit